

<https://www.sundep-paris.org/spip.php?article1239>



# Préavis de grève déposé pour le mois de juin 2022

- Sundep Paris - Mobilisations -



Date de mise en ligne : lundi 25 avril 2022

---

Copyright © Sundep-Solidaires Paris - Tous droits réservés

---

### **Solidaires Fonction Publique a déposé un préavis de grève pour le mois de juin 2022.**

### **Ce préavis couvre les enseignant.es des établissements privés sous contrat.**

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 juin 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Depuis de nombreux mois, les actes de répression antisyndicale se multiplient sur les différents versants et secteurs, à l'instar de ce qui se déroule en Seine St Denis dans l'Education Nationale. Solidaires Fonction publique exige que cette situation cesse.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; et sont en situation d'urgence en termes de moyens humains et budgétaires les secteurs de la santé (hôpitaux), de l'autonomie (EHPAD) et de l'éducation nationale.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture laissant craindre un été des plus difficiles.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises, la fonction publique reste oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner, ces moyens leur sont même retirés.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont en souffrance. Il y a une urgence extrême à ce que des mesures générales indiciaires couplées à un dégel du point interviennent sans délai.

Les résultats des élections présidentielles et les élections législatives à venir doivent conduire à ne pas rééditer les primes parcellaires et injustes qui ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en oeuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

C'est donc bien un dégel conséquent du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour tous-tes qui est indispensable.

Si la pandémie connaît une phase décroissante, le Covid 19 continue de rester très présent. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;

- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 65), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

## Préavis de grève déposé pour le mois de juin 2022

---

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez